

20/02/2024

FLAKKA

expert report
Unit Illicit drugs

Authors

Maarten Degreef, Margot Balcaen,
Jérôme Antoine, Luk Van Baelen

Contributions by

Shona Cosgrove, Kim Fernandez,
Bert Hauspie, Els Plettinckx

Contact us at:
BMCDDA@sciensano.be

ENGLISH VERSION	2
1. What is FLAKKA?	2
2. Epidemiological data	4
3. Past & future actions	6
NEDERLANDSTALIGE VERSIE	7
1. Wat is FLAKKA?	7
2. Epidemiologische gegevens	9
3. Ondernomen & toekomstige acties	11
VERSION FRANÇAISE	12
1. Qu'est-ce que la FLAKKA?	12
2. Données épidémiologiques	14
3. Actions passées & futures	16
REFERENCES	17

1. QU'EST-CE-QUE LA FLAKKA?

STRUCTURE, PRIX ET CADRE JURIDIQUE

La FLAKKA fait partie des cathinones de synthèse, des drogues produites à partir de la substance active de la plante Khat et dont l'effet stimulant est similaire à celui de l'amphétamine. À l'origine, le nom FLAKKA faisait référence à la substance alpha-pyrrolidinovalerophenone (α -PVP), une substance apparue pour la première fois sur le marché européen en 2011. Respectivement en 2014 et 2016, les substances étroitement liées alpha-pyrrolidino-hexanophénone (α -PHP) et alpha-pyrrolidino-iso-hexanophénone (α -PHiP) sont également apparues dans les échantillons de FLAKKA (figure 1). [1] Ces 3 substances sont également connues comme "les alphas".

En Belgique, l' α -PHiP est retrouvée dans la majorité des hospitalisations et des saisies, en combinaison ou non avec les autres alphas. [2]

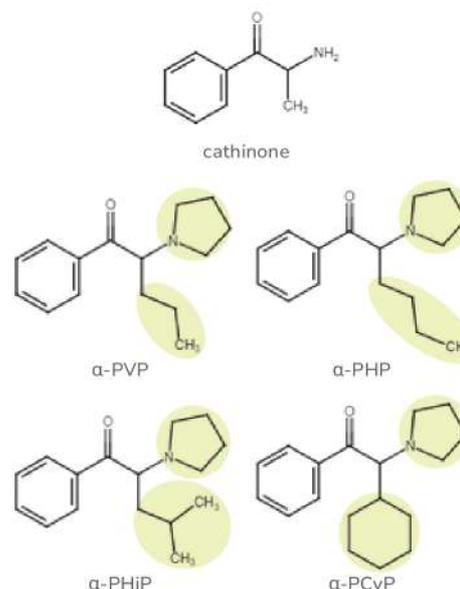


Figure 1. Structure chimique de la cathinone et des différents alphas.



La FLAKKA peut être fumée, inhalée, ingérée ou injectée. La durée de l'effet varie, selon la dose, la substance spécifique et le mode d'administration, entre deux et huit heures. [3]



Le prix de détail de la FLAKKA est passé de 5 € par gramme en 2022 à 10 à 15 € par gramme début 2024. Le prix est similaire à celui d'un gramme d'amphétamine, mais beaucoup plus bas que celui de la cocaïne (55 € par gramme en 2022). [4, 5]



α -PHP, α -PVP et α -PHiP sont actuellement réglementés en Belgique. Plus récemment, la Belgique a également retrouvé de l'alpha-pyrrolidinocyclohexylphénone (α -PCyP ; première mise sur le marché européen en 2019). Au niveau international, α -PHP et α -PVP sont également réglementés, tout comme α -PHiP, qui figure sur la liste des produits interdits de l'UNODC depuis novembre 2023. Aux Pays-Bas, à la fois α -PHP et α -PVP sont réglementés. [6, 7]

MOTIVATION POUR L'UTILISATION ET SYMPTÔMES

D'après des déclarations auto-rapportées, les principales motivations pour l'utilisation de la FLAKKA semblent être :

- Générer de l'euphorie et de l'énergie,
- Augmenter la libido,
- Suppression de l'appétit. [8]



Son profil pharmacologique et toxicologique est mal connu. Cependant, la drogue est considérée comme très puissante, efficace à des doses de 30-100 mg et très addictive.

Parmi les admissions à l'hôpital, on distingue 4 types de patients :

- Enregistrements non liés à l'utilisation de la FLAKKA, mais où les analyses de laboratoire l'identifient,
- Enregistrements liés à l'utilisation de la FLAKKA dans lesquels le patient présente
 - une agitation extrême (syndrome du délire excité),
 - un trouble psychotiques (délires et hallucinations),
 - un état comateux.

Les symptômes cliniques - signalés dans 37 des 47 intoxications - ne peuvent généralement pas être attribués à une seule substance. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une intoxication par plusieurs drogues. Les symptômes signalés lors d'une intoxication où la FLAKKA a été détectée sont présentés dans la figure 2. [8]

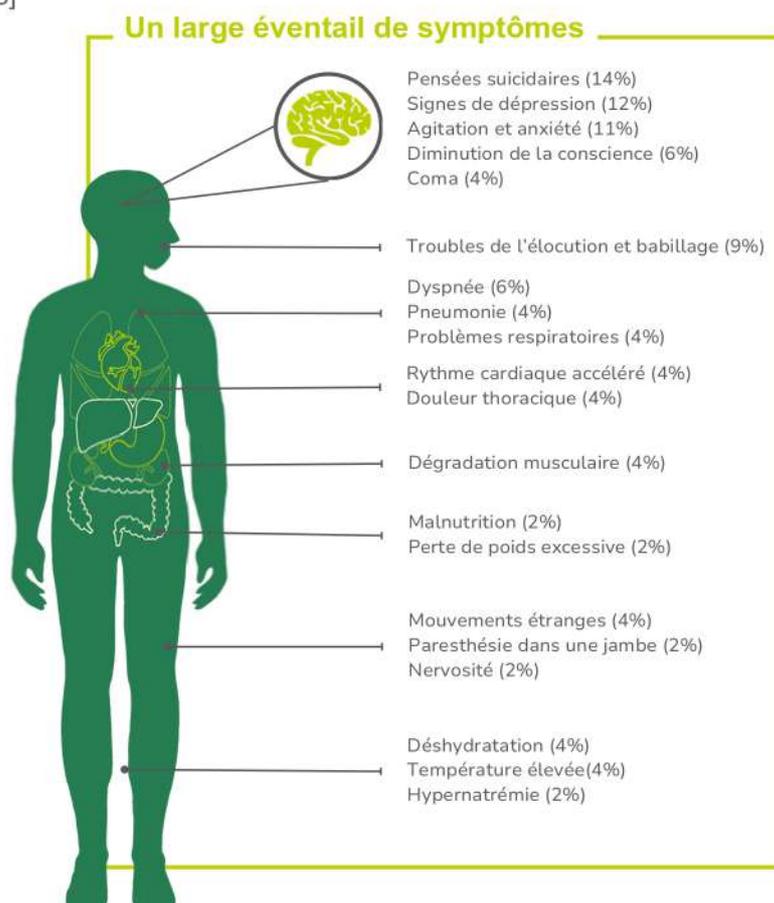


Figure 2. Symptômes cliniques des patients lors de leur admission à l'hôpital. Les symptômes résultent de la combinaison de plusieurs drogues (voir également la figure 5). [8]

2. DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

PRÉVALENCE

Entre janvier 2019 et janvier 2024, 121 hospitalisations impliquant la FLAKKA ont été rapportées. Pour référence, lors de la dernière collecte complète de données (2022), un peu moins de 5000 échantillons hospitalisateurs liés principalement à des nouvelles substances psychoactives ont été signalées. Dans 98 % des échantillons biologiques positifs pour la FLAKKA, l' α -PHiP ou l' α -PHP a été détectée (figure 3). La discrimination analytique des deux substances n'a pas toujours été possible. Une minorité de ces échantillons (17%) contenait de l' α -PH(i)P ainsi que de l' α -PVP (peut-être un contaminant). Comme le traitement est souvent symptomatique et n'implique pas un examen toxicologique à chaque fois, les chiffres reflètent probablement une sous-estimation. [2]

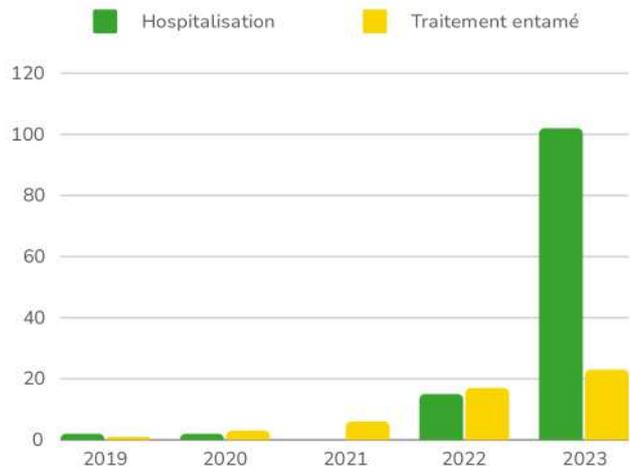


Figure 3. Admissions à l'hôpital et traitements initiés pour les problèmes de dépendance, mentionnant la FLAKKA. Les enregistrements pour 2023 ne sont pas encore terminés. [2, 5]

Une augmentation des chiffres est également observée dans les demandes de traitement pour abus de substances (figure 3). Depuis 2015, 59 traitements ont été entamés où la FLAKKA était mentionnée (les données de 2023 ne sont pas encore complètes). Pour référence, une moyenne de 27000 demandes sont enregistrées par an. La majorité des traitements de la FLAKKA ont eu lieu en Flandre (89%), une minorité seulement à Bruxelles (9%) et en Wallonie (2%). La FLAKKA a été indiquée comme drogue principale dans 25% des cas. Dans 25% des cas, d'autres stimulants étaient la drogue principale et 20% des demandes mentionnaient l'utilisation de plusieurs drogues principales. Comme dans le cas des admissions à l'hôpital, la majorité des demandes semble provenir de Flandre occidentale (Figure 4). [9]

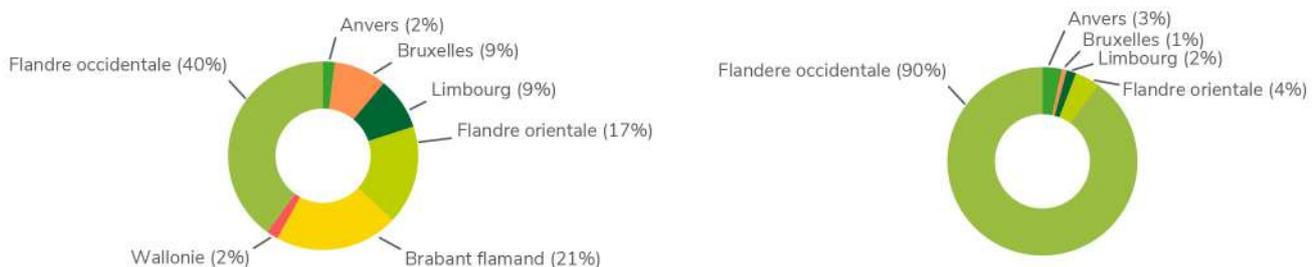


Figure 4. Traitements entamés pour des problèmes de dépendance (depuis 2015, à gauche) et hospitalisations (depuis 2019, à droite) mentionnant la FLAKKA. L'enregistrement de 2023 n'est pas encore terminée. Pour les hospitalisations, il n'y a pas d'enregistrements en provenance de Wallonie à ce jour. [2, 9]

Enfin, le feedback individuel des centres de traitement indiquent également une augmentation de l'utilisation de la FLAKKA. L'asbl Kompas indique que le 1 février 2024, elle a 30 dossiers autour de la FLAKKA en cours à Roulers et 20 à Courtrai. Pour 2022, ces chiffres étaient respectivement "de temps en temps un" et "zéro". La Druglijn a enregistré 34 demandes de renseignements concernant la FLAKKA en 2023 (4 en 2022), dont 13 personnes qui ont déclaré avoir consommé la drogue. Ils ont principalement demandé de l'aide pour arrêter de consommer la FLAKKA. [4, 10]

PROFIL DES PERSONNES

Ce n'est qu'au début du problème en Flandre occidentale que le profil des patients hospitalisés (47 premières admissions à l'hôpital) a été examiné plus en détail. Ces données sont toutefois systématiquement enregistrées pour les demandes de traitement. Les deux sources indiquent une majorité d'hommes (72% et 79%, respectivement). En revanche, parmi les personnes qui ont contacté la Druglijn en 2023 et qui ont déclaré avoir déjà consommé la FLAKKA (13 personnes), 10 étaient des femmes, 1 un homme et pour 2 le sexe n'était pas connu. L'âge de l'ensemble des personnes susmentionnées était compris entre 0 et 60 ans. [2, 9, 10]

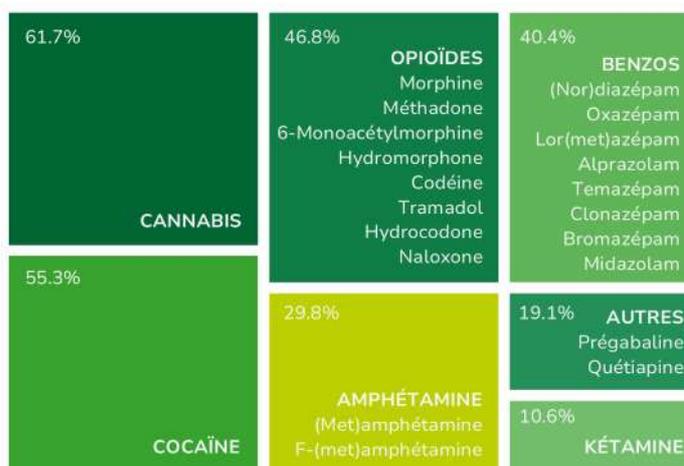


Figure 5. Autres drogues identifiées lors des analyses de laboratoire. Données basées sur l'analyse des 47 premiers échantillons. [2]

Les analyses de laboratoire indiquent également une utilisation fréquente en combinaison avec d'autres drogues (figure 5). Le cannabis, la cocaïne, les opioïdes et les benzodiazépines sont les plus fréquemment retrouvés. Cela explique également le large éventail de symptômes observés lors des admissions à l'hôpital (figure 2). En ce qui concerne les demandes de traitement, 81% d'entre elles présentaient des antécédents de traitement pour une problématique de dépendance. [2, 9]



À ce jour, un décès à cause de la FLAKKA confirmé est connu. Il s'agit d'un homme de 47 ans. L'analyse toxicologique post-mortem du sang a montré la présence d' α -PH(i)P, ainsi que de cannabis, d'antipsychotiques et de benzodiazépines. Ces dernières sont utilisées médicalement en Belgique, mais il est impossible de savoir si elles ont également été prescrites à l'intéressé. Un mois plus tôt, l'homme avait été admis à la suite d'une overdose. L'analyse toxicologique de sang a alors révélé la présence d' α -PH(i)P, de méthadone, de kétamine, d'antipsychotiques et de benzodiazépines. [2]

SAISIES



Entre 2019 et 2023, 28 saisies de la FLAKKA ont été déclarées, dont 79% au cours de la dernière année. Pour référence, lors de la dernière collecte complète de données (2022), un peu plus de 3250 saisies ont été signalées. Sur les 28 saisies, l' α -PH(i)P a été retrouvée dans tous les échantillons sauf un ; l'échantillon restant contenait le nouvel analogue α -PCyP. Dans tous les cas, il s'agissait d'une poudre. A nouveau, la majorité des échantillons provenaient de Flandre, et plus précisément des provinces de Flandre occidentale (68%) et de Flandre orientale (14%). Une saisie a été signalée à Bruxelles, aucune en Wallonie. [2]

3. ACTIONS PASSÉES & FUTURES

ACTIONS PASSÉES

Une seule demande de traitement a été enregistrée pour la Wallonie. D'autres systèmes de surveillance (p.e. le système d'alerte précoce, InforDrogue et des enquêtes ciblées) n'indiquent aucune prévalence en Wallonie. La drogue n'a été observée que sporadiquement à Bruxelles. Par conséquent, les actions entreprises concernaient principalement la Flandre.

1 Un document d'information a été distribué par Sciensano le 23 janvier 2023 au réseau fermé du Belgian Early Warning System on Drugs, qui comprend les différentes institutions médicales, les laboratoires toxicologiques et les forces de police en Belgique. Par l'intermédiaire des organisations partenaires VAD et Eurotox, il pouvait également être distribué aux organisations d'intervention d'urgence. Ce document donnait plus de détails scientifiques sur la FLAKKA et mettait en garde contre cette tendance naissante, notamment l'utilisation combinée avec d'autres drogues. Ce point a été rappelé le 19 décembre 2023 dans une mise à jour plus générale sur le marché des stimulants en Belgique.

2 Une fiche d'information sur la FLAKKA a été élaborée par VAD. Elle est disponible gratuitement sur [le site Internet de VAD](#). Les informations qu'elle contient sont principalement destinées aux personnes qui utilisent la FLAKKA et mettent l'accent sur la réduction des risques liés à l'utilisation de cette substance et sur sa nature addictive. [Le site du Druglijn](#) propose également une page consacrée à la FLAKKA.

3 Une collaboration entre VAD, Sciensano, les organisations de prévention et le personnel médical a donné lieu à deux webinaires gratuits. Le premier a eu lieu le 29 juin 2023 et avait pour but de donner un aperçu de la substance, de son utilisation, des intoxications, de la réduction des risques et des options de traitement de la FLAKKA. Un second a eu lieu le 26 octobre 2023 et s'est concentré davantage sur les cathinones synthétiques en général, bien que la FLAKKA ait également été abordée de manière spécifique. Les participants ont eu la possibilité de poser des questions supplémentaires en direct. Les deux webinaires ont été enregistrés et sont disponibles sur [le site web de VAD](#).

4 A la demande du parquet d'Anvers, Sciensano a dispensé une formation à la section d'imagerie des drogues de la zone de police d'Anvers le 21 décembre 2023. L'objectif initial était de recueillir davantage d'informations sur la FLAKKA et sur les symptômes possibles auxquels les policiers peuvent s'attendre s'ils arrêtent une personne. Cet objectif a ensuite été étendu à une vue d'ensemble plus large de la situation générale des drogues et des tendances possibles en Belgique, en mettant l'accent sur la FLAKKA.

ACTIONS FUTURES

Sciensano continuera à travailler avec les partenaires susmentionnés pour suivre de près le phénomène et fournir un échange d'informations et une formation supplémentaires si nécessaire. Par exemple, une section consacrée à la FLAKKA sera incluse dans l'enquête annuelle de Sciensano sur les drogues et VAD envisage de faire de même pour l'enquête sur la vie nocturne.

En coopération avec la FAGG, la nécessité de mettre à jour la législation belge en raison de l'apparition de nouveaux produits est également examinée en permanence.

REFERENCES

- [1] European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, European Database on New Drugs. Available through <https://ednd2.emcdda.europa.eu/ednd/login> (last seen 15 Feb 2024)
- [2] Unit Illicit Drugs (Sciensano), Belgian Early Warning System on Drugs data collection
- [3] VAD, Alfa's (flakka), https://www.vad.be/assets/alphas_flakka (last seen 20 Feb 2024)
- [4] Kompas vzw (personal communication)
- [5] Unit Illicit Drugs (Sciensano), <https://www.sciensano.be/en/biblio/drug-situation-belgium-2022-annual-report-belgian-reitox-network> (last seen 20 Feb 2024)
- [6] UNODC, Update on α -PiHP: control status, emergence, use, detection, and identification. <https://www.unodc.org/LSS/Announcement/Details/732393de-cdd8-47c2-9af0-01d3ab4a305e> (last seen 20 Feb 2024)
- [7] Royal decree of 6 Sep 2017 regulating narcotics and psychotropic substances. Available through <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/bsluit/2017/09/06/2017031231/justel> (last seen 15 Feb 2024)
- [8] AZ Delta (personal communication)
- [9] Unit Illicit drugs (Sciensano), Belgian Treatment Demand Indicator Register data collection
- [10] Druglijn (personal communication)